**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Termes de référence pour l’évaluation finale du projet** **« Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée ».**

**Consultant National**

**INTRODUCTION**

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR/TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (EF/TE) du projet Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée (PIMS 4780). Le processus de l’évaluation finale doit suivre les directives énoncées dans le document «Guide pour la conduite d’évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM» (<http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf>).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  | Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée |
| ID de projet du FEM : | 5289 |  | *à l’approbation (USD)* | *à l’achèvement (USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00094115 | Financement du FEM : | 2.647.706 | 2.647.706 |
| Pays : | Guinée | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 500.000 | Plus de 500.000 |
| Région : | Afrique | Gouvernement : | 500.000 | ND |
| Domaine focal : | Changement Climatique Atténuation  | Autre : | 10.000.000 |  |
| Objectifs FA, (OP/SP) : | Promouvoir l'investissement dans les technologies d'énergie renouvelable | Cofinancement total : | 11.000.000 | ND |
| Agence d’exécution : | PNUD | Coût total du projet : | 13.647.706 |       |
| Autres partenaires participants au projet : | Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts | Signature du DP (Date de début du projet) : | 20 NOV 2013 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé : Décembre 2019 | Réel : Décembre 2020 (après extension) |

Contexte

Les principales sources d'approvisionnement énergétique de la Guinée sont la biomasse (80 %), les produits pétroliers (18 %) et les ressources hydriques (2 %), et ce en dépit du fort potentiel hydroélectrique du pays. Le principal potentiel du pays en matière d'énergie renouvelable réside dans la biomasse et les ressources hydriques, puis dans l'énergie éolienne et solaire.

La biomasse, sous forme de bois de chauffe et de charbon, constitue la ressource en énergie renouvelable la plus importante utilisée en tant que principale source d'énergie domestique pour la cuisine. En milieu rural et périurbain, les ménages utilisent essentiellement du charbon ou du bois pour la cuisine. Selon les données disponibles pour l'année 2012, presque 100 % des ménages ruraux ont exclusivement recours à du bois de chauffage et 20 % des ménages urbains ont recours à du bois de chauffage et/ou du charbon pour la cuisine.

Ce recours massif à la biomasse contribue à la diminution rapide des ressources forestières du pays, favorisant la déforestation. Le gouvernement n'ignore pas que la grande dépendance du pays à l'égard de la biomasse forestière pour la majorité des besoins énergétiques de la population, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain/périurbain, n'est pas soutenable.

Étant donné l'abondance des déjections animales, des déchets agricoles et d'autres formes de biomasse non forestière, les technologies à base de biogaz utilisant ces sous-produits agricoles constituent une alternative intéressante, en tant que combustible pour la cuisine et lisier pour l'engrais. De plus, une utilisation accrue du biogaz, en lieu et place de l'utilisation de biomasse forestière, réduira la pression exercée sur les ressources forestières et l'utilisation non durable des terres.

La première communication nationale à la CCNUCC élaborée en août 2002 a indiqué que le secteur énergétique était le secteur responsable de l’essentiel des émissions de gaz à effet de serre (GES). En l'absence de mesures d'atténuation et avec l'augmentation de la déforestation provoquée par la consommation de bois pour la cuisine, on peut s’attendre à ce que les capacités d'absorption des forêts diminuent au cours des années à venir.

Par conséquent, le recours au biogaz pour la cuisine et l'éclairage au niveau domestique constitue l'une des options envisageables comme mesure que souhaite adopter le gouvernement afin d'inverser la tendance à l'augmentation des émissions de GES liées au secteur énergétique domestique/commercial.

Le projet Création d’un marché pour le développement et l’utilisation des ressources de biogaz en Guinée s’inscrit dans le cadre de la protection de l’environnement et la gestion des ressources naturelles à travers principalement la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à usage domestique.

Il vise la création d'un marché viable et efficace pour la production, la commercialisation et l’utilisation généralisées de technologies de biogaz en Guinée à travers trois composantes interconnectées : 1) le développement d'un cadre politique, institutionnel, juridique et réglementaire adéquat ; 2) une chaîne d'approvisionnement en technologies à base de biogaz durables et abordables ; et 3) des capacités et une sensibilisation accrues des IMF et des consommateurs afin d'adopter des technologies à base de biogaz et de miser sur les retombées économiques et environnementales en découlant. Ce projet se centrera sur le développement et l'utilisation de technologies à base de biogaz afin de remplacer la biomasse forestière à laquelle a recours la majorité des ménages guinéens pour la cuisine ainsi que les combustibles fossiles importés utilisés par certaines entreprises commerciales/industrielles pour la génération de chaleur et/ou d'électricité requise dans le cadre de leurs activités commerciales.

Les résultats spécifiques du projet sont :

* Résultat 1 : Cadre politique et juridique/règlementaire simplifié et complet pour l'utilisation du biogaz en tant que source durable d'énergie renouvelable ;
* Résultat 2 : Promotion des investissements en technologies à base de biogaz via le recours à des mesures incitatives financières adéquates servant de catalyseurs aux promoteurs de projets ;
* Résultat 3 : Programme visant à soutenir la croissance d'un marché de fournisseurs et d'utilisateurs de biogaz et ses effluents, dans la perspective d’une amélioration globale des moyens de subsistance.

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité, de cohérence et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.

Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont présentées à l’Annexe D des présents TDR. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

Le rapport TE doit fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur doit effectuer une mission sur le terrain : Conakry et les sites d’application du projet. Les entretiens auront lieu avec les représentants des services, des élus et des bénéficiaires.

L'équipe d’évaluation examinera toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents préparés pendant la phase de préparation (c'est-à-dire le PIF, le plan d’initiation du PNUD, la procédure de sélection sociale et environnementale du PNUD / SESP), le document de projet, les rapports de projet, y compris les PIR annuels, les révisions du budget du projet, les leçons apprises rapports, documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour cette évaluation factuelle. L'équipe d’évaluation examinera les indicateurs de base et les outils de suivi du domaine d'intervention du FEM de référence et à mi-parcours soumis au FEM aux étapes d'approbation du PPG et à mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base / outils de suivi du FEM qui doivent être complétés avant le début de la mission de l’évaluation finale sur le terrain.

L'engagement des parties prenantes est essentiel pour une évaluation finale réussie. La participation des parties prenantes doit inclure des entretiens avec les parties prenantes y compris ceux qui ont des responsabilités au niveau du projet, mais sans s'y limiter ; les agences d'exécution, les hauts fonctionnaires et les chefs d'équipes / composantes, les principaux experts et consultants dans le domaine, le comité de pilotage du projet, les bénéficiaires du projet, les universités, les autorités locales et les OSC, etc.

L'équipe des évaluateurs doit utiliser des méthodologies et des outils sensibles au genre et s’assurer que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD soient intégrés dans le rapport de l’évaluation finale.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement définie dans le rapport initial de l’évaluation finale et être pleinement discutée et convenue entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe des évaluateurs.

Le rapport final doit décrire l'approche de l’évaluation finale complète adoptée et la justification de l'approche en expliquant les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

**PORTÉE DÉTAILLÉE DE l’EVALUATION FINALE**

L’examen finale évaluera la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique / cadre de résultats du projet (voir l'annexe A des TDR). L’examen évaluera les résultats selon les critères énoncés dans le Guide pour les évaluations finales (EF) des projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD (http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE\_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pd).

La section des Conclusions du rapport EF couvrira les sujets énumérés ci-dessous. Un aperçu complet du contenu du rapport EF est fourni dans l’annexe C des TDR.

L'astérisque « (\*) » indique les critères pour lesquels une cote est requise.

**Résultats**

1. **Conception / formulation de projet**

• Priorités nationales et impulsion nationale

• Théorie du changement

• Égalité des sexes et autonomisation des femmes

• Normes sociales et environnementales (sauvegardes)

• Analyse du cadre des résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs

• Hypothèses et risques

• Enseignements tirés d'autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine d'intervention) intégrés dans la conception du projet

• Participation prévue des parties prenantes

• Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

• Modalités de gestion

1. **La mise en œuvre du projet**

• Gestion adaptative (modifications de la conception du projet et des résultats du projet pendant la mise en œuvre)

• Participation réelle des parties prenantes et accords de partenariat

• Financement et cofinancement de projets

• Suivi et évaluation : conception à l'entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)

• Agence d’exécution (PNUD) (\*), supervision / mise en œuvre et exécution globale du projet (\*)

• Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales (sauvegardes)

1. **Résultats du projet**

• Évaluer l'atteinte des résultats par rapport aux indicateurs en faisant ressortir le niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'évaluation finale et en notant les réalisations finales

• Pertinence (\*), efficacité (\*), efficience (\*), cohérence (\*) et résultat global du projet (\*)

• Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), cadre institutionnel et gouvernance (\*), environnemental (\*), probabilité globale de durabilité (\*)

• Appropriation nationale

• Égalité des sexes et autonomisation des femmes

• Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation et adaptation au changement climatique, prévention des catastrophes et relèvement, droits de l'homme, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc.,)

• Additionnalité du FEM

• Rôle catalytique / effet de réplication

• Progrès pour avoir un impact

**Principales constatations, conclusions, recommandations et leçons apprises**

• L'équipe d’évaluation inclura un résumé des principales conclusions dans le rapport de l’évaluation finale. Les constatations doivent être présentées comme des déclarations de fait fondées sur l'analyse des données.

• La section sur les conclusions doit être rédigée à la lumière des résultats. Les conclusions doivent être des déclarations complètes et équilibrées, bien étayées par des preuves et logiquement liées aux constatations de l'évaluation finale. Ils doivent mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux questions clés de l'évaluation et fournir des informations sur l'identification et / ou les solutions aux problèmes importants ou aux questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions liées au genre (égalité et autonomisation des femmes).

• Les recommandations doivent être concrètes, pratiques, réalisables et ciblées destinées aux utilisateurs prévus de l'évaluation sur les actions à prendre et les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par les preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés abordées par l'évaluation.

• Le rapport de l’évaluation finale doit également inclure les leçons qui peuvent être tirées de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques pour aborder les questions liées à la pertinence, la performance et le succès qui peuvent fournir les connaissances acquises dans les circonstances particulières (méthodes programmatiques et d'évaluation utilisées, partenariats, levier financier, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque cela est possible, l'équipe d’évaluation doit inclure des exemples de bonnes pratiques dans la conception et la mise en œuvre du projet.

• Il est important que les conclusions, recommandations et leçons tirées du rapport d’évaluation finale intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d’évaluation comprendra un tableau des notes d'évaluation, comme indiqué ci-dessous :

**Tableau des notes de l’évaluation du projet BIOGAZ**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi et évaluation (S&E)** | **Notation[[2]](#footnote-2)** |
| Conception du plan du suivi et de l’évaluation au démarrage du projet |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi évaluation |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  |
| **Mise en œuvre et exécution** | **Notation** |
| Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |  |
| Qualité de l'exécution des partenaires de mise en œuvre |  |
| Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |  |
| **Evaluation des résultats** | **Notation** |
| Pertinence |  |
| Efficacité |  |
| Efficience |  |
| Cohérence |  |
| Evaluation globale des résultats du projet |  |
| **Durabilité** | **Notation** |
| Ressources financières |  |
| Socio-politique / économique |  |
| Cadre institutionnel et gouvernance |  |
| Environnemental |  |
| Probabilité globale de la durabilité  |  |

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Soutien en nature |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Autre |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Totaux** |  |  |  |  |  |  |  |  |

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit :

le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique ?, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques ?, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact ? [[3]](#footnote-3)

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au Bureau Pays du PNUD Guinée. Le Bureau Pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total *30* jours ouvrables selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| Examen des documents et préparation du rapport de démarrage | *3 jours* | *01 Septembre 2020* |
| Mission d’évaluation | *17* jours | *04 au 28 Septembre 2020* |
| Projet de rapport d’évaluation en français | 7 jours | *29 Septembre au 07 Octobre 2020* |
| Rapport final en français et anglais | *3* jours | *15 au 19 Octobre 2020**(1 semaine pour la prise en compte des observations et la traduction du rapport en anglais)* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Description  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie au BP du PNUD  |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À l’UGP et au BP du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et le PFO du FEM |
| **Rapport final\* + Piste d’audit** | Rapport révisé Rapport final révisé et piste d'audit de l’évaluation finale dans lesquels tous les commentaires formulés ont été traités dans le rapport final (voir modèle dans l'annexe H des TDR) | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet  | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du ERC du PNUD.  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d’un évaluateur international chef de mission et d’un consultant national. Les consultants doivent disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires financés par le FEM. Une expérience des projets financés par d’autres bailleurs de fonds est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation et à la mise en œuvre du projet, ni à son évaluation à mi-parcours. Ils ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

**Le ou la consultant(e) national(e) doit avoir les qualifications suivantes :**

Être titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 4) dans l’un des domaines suivants : Energie renouvelable, Environnement, changement climatique, développement rural, gestion desressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent ;

* avoir au moins 05 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires financés par le FEM;
* une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* avoir des connaissances techniques en changement climatique et énergie renouvelable ;
* disposer de connaissance sur les questions environnementales liées au développement énergétique en Guinée ou dans un pays de l’Afrique de l’Ouest ;
* avoir une excellente maîtrise du français ;
* la connaissance de l’anglais est un atout.

**Responsabilité du consultant national**

* Contribuer à l'élaboration du plan d'examen et de la méthodologie
* Collecter les données sur le terrain ;
* Organiser les rencontres avec les différentes parties prenantes par interview, téléphone, visioconférence ;
* Mener l'évaluation conjointement avec le consultant international qui travaillera à distance ;
* Contribuer à la présentation des résultats de l'examen et des recommandations lors de la réunion de synthèse ;
* Remplir le rapport de cofinancement du projet sous la conduite du consultant international ;
* Contribuer à la rédaction et à la finalisation du rapport d’évaluation finale.

Les deux consultants devront se familiariser en détail avec le projet en prenant connaissance des documents pertinents avant le démarrage de la mission et les voyages de terrain suivant les mesures édictées par les autorités sanitaires du pays.

**NB : Vu les restrictions de voyages lié à la pandémie COVID-19, le consultant international travaillera à distance en étroite collaboration avec le National.**

GRILLE D’EVALUATION ET NOTATION DES OFFRES

L’évaluation des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation technique des consultants.

**Grille d’évaluation Consultant national**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères**  | **Note maximum** |
|
| 1. | Diplôme d’études supérieures (Bac + 4) dans l’un des domaines suivants : Energie renouvelable, développement rural, environnement, changement climatique, gestion des ressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent | 20 |
| 2. | Au moins 05 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires | 35 |
| 3. | Connaissances et expériences en matière du changement climatique (atténuation), des problématiques liés à la gestion des énergies renouvelables en Guinée ou d’un pays de l’Afrique de l’Ouest | 15 |
| 4. | Méthodologie et plan de travail | 30 |
|  | **Total** | **100** |

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

L’échéancier de payement est le suivant :

**Consultant national**

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *25 %* | * Suite à la présentation et la validation de la méthodologie et du Plan de travail
 |
| *40 %* | * Suite à la présentation et l’approbation (par le Chef de mission, le BP et le RTA du PNUD) du rapport de consultation avec les différentes parties prenantes à Conakry et à l’intérieur du pays ;
 |
| *35 %* | * Suite à la présentation et l’approbation du rapport des cofinancement
* Suite à l’approbation (par le BP et le RTA du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif en français et la livraison de la piste d'audit de l’évaluation finale remplie
 |

**Critères de paiement du rapport final de 35% :**

• Le rapport final de l’évaluation final comprend toutes les exigences décrites dans les TDR et est conforme aux directives de l’évaluation finale des projets PNUD-FEM

• Le rapport final est clairement rédigé, organisé de manière logique et est spécifique à ce projet (c'est-à-dire que le texte n'a pas été copié-collé à partir d'autres rapports d’évaluation)

• La piste d'audit comprend les réponses et la justification de chaque commentaire répertorié.

Processus de candidature

Les candidats sont invités à postuler en ligne sur **ic.offres.gn@undp.org** et [***procurement-notices.undp.org***](http://procurement-notices.undp.org/) au plus tard le **XX Août 2020.**

Le(la) candidat(e) intéressé (e) doit soumettre un dossier comprenant deux propositions (technique et financière) :

**La proposition technique doit contenir :**

* Une lettre de motivation signée par le candidat (1 page) ;
* Une brève proposition technique dûment signé par le candidat (3-4 pages) ;
* Un plan de travail détaillé, avec des dates de début et de fin pour chaque action et délai indicatif pour toutes les tâches et les livrables (5-10 pages) ;
* Un CV du candidat avec l’indication claire de son nom (tel qu’inscrit sur son passeport), sa date de naissance, ses qualifications académiques, ses compétences et son expérience professionnelle, contenant au moins 3 personnes de référence avec leurs adresses e-mail (4-5 pages) ;
* Un formulaire P11 (<http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc> ) des Nations Unies dûment rempli

**La proposition financière doit être présentée conformément au tableau ci-dessous :**

La proposition financière doit être présentée conformément au tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No | Rubriques | Quantité | Prix unitaire  | Coût total |
| 1 | Honoraires |  |  |  |
| 2 | Indemnités journalières (si applicable) |  |  |  |
| 3 | Logistique (si applicable) |  |  |  |
| 4 | Toutes autres dépenses pertinentes (si applicable) |  |  |  |

**NB :** Si un candidat est employé par une organisation / entreprise / institution et qu'il s'attend à ce que son employeur facture des frais de gestion dans le cadre du processus de libération au PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat doit indiquer à ce point et veiller à ce que tous ces coûts soient dûment intégrés dans la proposition financière soumise au PNUD. Voir ( [Letter of Confirmation of Interest template](https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_%20Individual%20Contract_Offerors%20Letter%20to%20UNDP%20Confirming%20Interest%20and%20Availability.docx&action=default)).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

**N.B :**Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [**Conditions Générales des Contrats Individuels**](http://www.cd.undp.org/hr/Conditions_G%C3%A9n%C3%A9rales_IC.pdf) **(annexe 1)**. (Cliquer sur « Conditions Générales des Contrats Individuels » pour télécharger le document)

**ANNEXES**

**Annexe 1 - Conditions générales des Contrats Individuels :**

****

**Annexe 3 – P11 (SC & IC)**

****

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

|  |
| --- |
| **Ce projet contribuera à la création des produits suivante du Programme Pays, tels que définis dans le CPAD (Plan d'action de programme pays) ou le CPD (Document de programme pays) :** **Produits :** (i) Une Politique nationale afin d'assurer une protection et une gestion durable de l'environnement est rédigée, adoptée et mise en œuvre ; (ii) Les meilleures pratiques ainsi que les technologies adéquates sont adoptées puis font l'objet d'une diffusion ; et (iii) les Plans de développement de zones de mangroves sont rendus opérationnels. |
| **Résultat(s) UNDAF :** Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles. |
| **Indicateurs de résultats du Programme Pays :** **Indicateur :** Nombre de digesteurs de biogaz domestiques, institutionnels, commerciaux et industriels ayant été installés. |
| **Programme et objectif stratégique du FEM applicables :** Promotion des investissements en matière de technologies d'énergie renouvelable. |
| **Résultats attendus du FEM applicables :** Total des émissions GES (gaz à effet de serre) « évitées » grâce à la technologie de biogaz au lieu de la biomasse tirée des ressources forestières. |
| **Indicateurs de résultats FEM applicables :** Émissions GES évitées grâce à l'utilisation de la technologie de biogaz au lieu de la biomasse tirée des ressources forestières (tonnes de CO2) et $/t ($ par tonne) de CO2.  |

|  | **Indicateur** | **Situation de départ**  | **Cibles** **Fin du projet** | **Sources de vérification**  | **Risques et hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif** |  |  |  |  |  |
| Aider le Gouvernement à surmonter les obstacles afin d'accroître de manière significative l'utilisation des ressources de biogaz pour répondre aux besoins en énergie du pays.  | Réduction des émissions (en tonnes de CO2 sur une période de 20 ans)Nombre de digesteurs installés (domestiques et à grande échelle) Énergie produite par capacité installée durant le projet en MWhTh Nombre d'emplois créés  | L'approvisionnement principal en énergie consiste en 89 % de biomasse, 10 % de pétrole et 1 % d'énergie hydraulique.La plus grande partie de la production et de l'utilisation énergétique est concentrée dans le sous-secteur domestique, avec une utilisation massive de biomasse.Aucun investissement mis en place dans le biogaz domestique et à grande échelle.  |  Réduction des émissions à hauteur de 1 026 000 tCO2 (directes et indirectes) sur une durée de vie de 20 ans des digesteurs installés.Installation de 2 000 digesteurs domestiques et de 10 digesteurs de gros volume.Réduction de 864 900 tonnes des émissions de CO2 indirectes après projet.Production de 64 270 MWhTH d'ici la fin du projet et production constante de 28 542 MWhTH/année sur la durée de vie prévue de 20 ans du digesteur.Création de 3 000 emplois dans le secteur agricole et de 500 emplois pour la construction des digesteurs. | Rapports annuels de projet, rapports de vérification et de surveillance des GES.Rapport d'évaluation finale du projet. | Engagement constant des partenaires du projet, notamment les agences gouvernementales et les parties prenantes privées. |
| **Résultats**  |  |  |  |  |  |
| **Résultat 1 :** Politique d'énergie et cadre réglementaire / juridique rationalisés et exhaustifs, pour l'utilisation de biogaz à titre de source durable d'énergie renouvelable. | Existence d'une politique et d'un cadre réglementaire adéquats  | Rien n'est actuellement à la disposition des promoteurs et consommateurs de biogaz.  | À réaliser dans les 6 mois du lancement du projet et approbation du Gouvernement d'ici la fin de l'an 1. | Documents publiés. Législations / décrets gouvernementaux. | Engagement des différentes institutions gouvernementales. |
| **Produit 1.1 :** Une politique et un cadre juridique / réglementaire adéquats sur la production et l'utilisation de biogaz, sont formulés et opérationnels. | Existence d'une politique et d'un cadre réglementaire adéquats. | Rien n'est disponible à l'heure actuelle. | À réaliser dans les 6 mois du lancement du projet et approbation du Gouvernement d'ici la fin de l'an 1. | Documents publiés.  | Engagement des différentes institutions gouvernementales. |
| **Produit 1.2 :** Développement et renforcement de la capacité des décideurs et des parties prenantes afin d'assurer la direction des efforts pour la gestion d'un programme de développement et d'utilisation de biogaz d'une manière intégrée. | Développement de la capacité des parties prenantes. | Non disponible à l'heure actuelle.  | À effectuer dans les 6 mois du lancement du projet. | Documents publiés. | Engagement des différentes parties prenantes du projet et des institutions gouvernementales. |
| **Produit 1.3 :** Réalisation d'une évaluation exhaustive du marché relatif au potentiel du pays en ressources de biogaz et développement d'options pour une utilisation du biogaz et du lisier.  | Réalisation d'une évaluation exhaustive du marché relatif au potentiel du biogaz. | Aucune à l’heure actuelle. | À effectuer dans les 6 mois du lancement du projet. | Documentation du projet. | Intérêt constant des parties prenantes. |
| **Résultat 2** : Promotion des investissements en faveur de la technologie de biogaz grâce aux mesures d'incitation financière faisant office de catalyseur pour les développeurs de projet. | Capacité des digesteurs de biogaz installés (en nombre d'unités et capacité MW totale) | Aucun document exhaustif n'est disponible à l'heure actuelle.Aucun digesteur n'est en cours de construction à l'heure actuelle. | À réaliser dans les 6 mois du lancement du projet avec une application ultérieure par le Gouvernement.Construction de 2 000 digesteurs domestiques et de 10 digesteurs de gros volume d'ici la fin du projet. | Documentation du projet. | Coopérations des Entités gouvernementales. |
| **Produit 2.1 :** Mécanisme de soutien financier mis en place afin de soutenir l'investissement en faveur de la technologie de biogaz aux niveaux domestique, institutionnel, commercial et industriel.  | Mécanisme de soutien financier (FSM - Financial Support Mechanism) établi au sein de l'ANAMIF. | Non disponible à l'heure actuelle. | À réaliser dans les 6 mois du lancement du projet avec une application par le Gouvernement. | Rapport de projet. | Coopération de parties prenantes des secteurs public et privé. |
| **Produit 2.2 :** PA (Protocole d'accord) signé avec l'ANAMIF afin de définir l'objectif, le mécanisme de financement, les règles d'administration régissant le FSM. | Accès au financement disponible pour les producteurs de biogaz. | Rien n'est mis à disposition. | À réaliser dans les 6 mois du lancement du projet avec une application ultérieure par le Gouvernement. | Documentation du projet. | Coopération des entités gouvernementales et de leur personnel. |
| **Produit 2.3 :** Mesures d'incitation financière et autres pour les applications de technologie du biogaz développées et mises en œuvre pour une utilisation à titre de substitut à l'engrais chimique et à la biomasse forestière.  | Un investissement dans la technologie du biogaz est en cours.  | Rien n'est disponible à l'heure actuelle.Aucun investissement n'est en place à l'heure actuelle. | À réaliser dans les 6 mois du lancement du projet avec une application ultérieure par le Gouvernement.2 millions de dollars investis en faveur de projets d'énergie propre d'ici la fin du projet. | Rapports de projet. | Soutien des Autorités gouvernementales concernées.Intérêt constant des investisseurs. |
| **Produit 2.4 :** Jusqu'à 2 000 petites unités (6 m3) domestiques construites et rendues opérationnelles. | Jusqu'à 2 000 petites unités (6 m3) domestiques installées. | Aucune installée à ce jour. | À réaliser d'ici la fin du projet, comme suit :An 1 : 400 digesteursAn 2 : 700 digesteursAn 3 : 900 digesteurs | Visites de site et rapports de projet. | Soutien du cadre institutionnel, juridique et réglementaire. |
| **Produit 2.5** : Jusqu'à 10 biodigesteurs de gros volume (20 m3 ou plus) construits ou installés par des clients commerciaux ou institutionnels ciblés (abattoirs, centres médicaux et centres de formation professionnelle). | Jusqu'à 10 biodigesteurs de gros volume (20 m3 ou plus) installés. | Aucun n'est mis en œuvre à ce jour. | À réaliser d'ici la fin du projet, comme suit :An 2 : 5 installationsAn 3 : 5 installations | Visites de site et rapports de projet. | Soutien du cadre institutionnel, juridique et réglementaire. |
| **Résultat 2.6 :** Indicateurs spécifiques développés pour le suivi et l'évaluation des impacts du projet sur le volume du bois de chauffage/charbon et du carburant diesel, supplantés par la production et la consommation de biogaz, le volume des GES évités résultant de l'usage accru de la bouse de vache, des déchets de cuisine, etc. pour la production de biogaz et les opportunités de création d'emplois dans le secteur du biogaz. | Indicateurs d'impact disponibles. | Rien n'est disponible à l'heure actuelle. | À réaliser d'ici l'An 1 de la mise en œuvre du projet. | Documentation du projet. | Intérêt constant pour le programme du biogaz. |
| **Résultat 3 :** Le programme apporte son soutien à un marché croissant de fournisseurs et d'utilisateurs du biogaz et de ses effluents, conduisant à une amélioration globale des moyens d'existence. | Sensibilisation au biogaz et à ses possibilitésCapacité existante pour des services d'installation et d'entretien | Aucun programme de ce type n’existe.  | Sensibilisation et capacités accrues des parties prenantes en place afin d'assurer la promotion, le développement du marché et l'utilisation du biogaz. | Documentation du projet | La croissance du programme sera maintenue. |
| **Produit 3.1 :** Mise en place d'une capacité des IMF/établissements de crédit en vue de l’offre de crédits aux consommateurs (fermiers)/propriétaires de digesteurs domestiques et d'unités de plus gros volume. | Existence de programmes de formation au prêt en matière de biogaz. | Absence de programme de formation pour les IMF et les établissements de crédit.  | Capacité renforcée de 3 à 4 IMF et établissements de crédit dans les 12 mois du lancement du projet. | Documentation du projet. | Intérêt et volonté des IMF et des établissements de crédit en ce qui concerne la participation. |
| **Produit 3.2 :** Modules de formation conçus pour les bénéficiaires clés (constructeurs de biodigesteur, producteurs de composants et techniciens de dépannage), y compris une qualification et la mise en place de programmes complets de formation.  | Existence de modules de formation pour la construction et l'entretien du biogaz.  | De tels modules de formation ne sont pas actuellement proposés. | 20 bénéficiaires formés dans les 12 premiers mois du début du projet. | Rapports de projet. | Intérêt constant des parties prenantes.  |
| **Produit 3.3 :** Capacité développée des ménages agricoles, établissements institutionnels, commerciaux et industriels en matière d'exploitation et d'entretien de leurs digesteurs à biogaz et de transformation du lisier d'un biodigesteur en produits de valeur.  | Existence de programmes de formation pour l'utilisation du biogaz et du lisier.  | Pas de disponibilité actuellement. | 50 ménages formés dans les 12 premiers mois suivant le début du projet.Le programme de formation cible au minimum 1 200 ménages d'ici la fin du projet. | Documentation du projet. | Intérêt constant des ménages agricoles. |
| **Résultat 3.4 :** Acteurs clés de la chaîne de valeur sensibilisés grâce à des campagnes publiques de sensibilisation portant sur la valeur du biogaz et de ses applications. | Disponibilité des campagnes publiques de sensibilisation visant à accroître l'utilisation de biogaz. | Un tel plan n'est pas disponible. | À effectuer dans les 18 mois du lancement du projet. | Documentation du projet. | Expansion attendue du programme. |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

* Document du Projet
* Situation de Référence
* Rapports Annuels d’Activités (2016 à 2020)
* Plans de travail et budgets du projet
* Rapports de mise en œuvre du projet (PIR/APR)
* Rapports revues sectorielles
* Rapports des comités de pilotage
* Rapports techniques et publications du projet
* Série de rapports de mission
* Série rapports d’ateliers
* Articles divers
* Plans Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement 2013-2017, 2018-2022
* CPAP 2013-2017
* CPD 2018-2022
* Rapport d’évaluation à mi-parcours CPD 2013-2017
* Rapport d’évaluation finale CPD 2013-2017
* Rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF 2013-2017
* Rapport d’évaluation finale de l’UNDAF 2013-2017
* PANA 2007
* Communications Nationales sur les Changements Climatiques
* Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
* Plan Quinquennal de Développement socio-économique
* Plan National de Développement Economique et Social PNDES 2016-2020
* Rapport évaluation à mi-parcours du projet (novembre 2018)
* Document de Stratégie nationale de promotion durable de la technologie du biodigesteur et d’amélioration des performances

Annexe C : CONTENU du rapport d'évaluation[[4]](#footnote-4)

i. Page de titre

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD

- PNUD PIMS ID et GEF ID

- Calendrier et date du rapport final de l’EF

- Région et pays inclus dans le projet

- Domaine d'intervention/Programme stratégique du FEM

- Agence d'exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet

- Membres de l'équipe de l’EF

ii. Remerciements

iii. Table des matières

iv. Acronymes et abréviations

1. **Résumé (3-4 pages)**

- Tableau d'information sur les projets

- Description du projet (brève)

- Tableau des notes d'évaluation

- Résumé concis des résultats, conclusions et enseignements

- Tableau récapitulatif des recommandations

2. Introduction (2 à 3 pages

But et objectif de l’EF

- Champ d'application

- Méthodologie

- Collecte et analyse des données

- Éthique

- Limites de l'évaluation

- Structure du rapport EF

3. Description du projet (3-5 pages)

- Début et durée du projet

- Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet

- Les problèmes que le projet a cherché à résoudre, les menaces et les obstacles visés

- Objectifs immédiats et de développement du projet

- Résultats escomptés

- Principaux acteurs : liste récapitulative

- Théorie du changement

**4. Résultats**

(en plus d'une évaluation descriptive, tous les critères marqués d'un astérisque (\*) doivent être notés)

**4.1 Conception/formulation du projet**

- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs

- Hypothèses et risques

- Intégration dans la conception du projet des enseignements tirés d'autres projets pertinents (par exemple, même domaine d'intervention)

- Participation prévue des parties prenantes

- Liens entre le projet et d'autres interventions dans le secteur

**4.2 Mise en œuvre du projet**

- Gestion adaptative (changements apportés à la conception et aux résultats du projet pendant la mise en œuvre)

- Participation effective des parties prenantes et accords de partenariat

- Financement et cofinancement de projets

- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (\*), mise en œuvre (\*), et évaluation globale du suivi et de l'évaluation (\*)

- Mise en œuvre/supervision du PNUD (\*) et exécution par le partenaire d'exécution (\*), mise en œuvre/exécution globale du projet (\*), coordination et questions opérationnelles

- Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales (sauvegardes)

**4.3 Résultats et impacts des projets**

-Progrès vers l'objectif et les résultats attendus (\*)

- Pertinence (\*)

- Efficacité (\*)

- Efficacité (\*)

- Résultat global (\*)

- Durabilité : financière (\*), socio-économique (\*), cadre institutionnel et gouvernance (\*), environnementale (\*) et probabilité globale (\*)

- Propriété du pays

- L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Questions transversales

- Additionnalité du FEM

- Effet catalyseur/réplication

- Des progrès à l'impact

**5. Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements**

- Principales conclusions

- Conclusions

- Recommandations

- Leçons tirées

**6. Annexes**

- TDR EF (à l'exclusion des annexes du TDR)

- Itinéraire de la mission EF, y compris un résumé des visites sur le terrain

- Liste des personnes interrogées

- Liste des documents examinés

- Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec questions clés, indicateurs, sources de données et méthodologie)

- Questionnaire utilisé et résumé des résultats

- Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport)

- EF Échelles de notation

- Formulaire d'accord signé pour le consultant en évaluation

- Formulaire du code de conduite de l'UNEG signé

- Formulaire d'approbation du rapport EF signé

- Annexée dans un dossier séparé : Piste d'audit EF

- En annexe dans un fichier séparé : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/PMA/FCCC pertinents, selon le cas

Annexe D : Questions d'évaluation

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillée par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du fonds des pays les moins avance du FEM (GEF/LDCF) et aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique, d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?**  |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique? Et qu’en est-il des objectifs stratégiques du FEM et du cadre d’intervention du PNUD ?
 | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique
* Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs stratégiques du FEM
* Appréciation sur le niveau de cohérence avec le CPAP du PNUD et UNDAF
 | * Cadre de programmation du PNUD
* Cadre de programmation du FEM
* UNDAF
* CPAP
* CPD
* Plans de développement nationaux
* Stratégies locales
* Partenaires techniques et financiers
* Partie Nationale
* Communautés rurale
 | * Revue documentaire
* Entretiens
 |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ?
 | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les besoins exprimés par les bénéficiaires au niveau des sites et leur évolution exprimés dans les plans de développement locaux et nationaux
 | * Communautés locales bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* Communes rurales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Plans de développement locaux et nationaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Comment l’approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ?
 | * Niveau de prise en compte de l’approche genre lors de la formulation du projet
* Niveau d’intégration de l’approche genre dans les stratégies de mise en œuvre des activités, au sein du comité de pilotage et des organes de gestion
 | * Document de projet
* Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Membres comité de pilotage
* Rapport de démarrage
* PIR
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Associations féminines
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration des capacités d’adaptation des bénéficiaires aux effets néfastes du changement climatique
 | * Nombre de personnes dont les capacités en matière d’atténuation sont renforcées
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont elles permis une séquestration ou/et une réduction des émissions de C02 ?
 | * Total des émissions GES (gaz à effet de serre) évitées
* Nombre de biodigesteurs domestiques et institutionnels installés
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Des solutions alternatives ont-elles permis l’amélioration des revenus des populations ?
 | * Nombres de bénéficiaires,
* Taux d’accroissement des revenus
* Autres indicateurs de l’amélioration des conditions de vie
 | * Rapports d’activités
* Rapports financiers
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration de la sécurité alimentaire des populations ?
 | * Taux d’accroissement des Rendements suite à l’utilisation des effluents issus des biodigesteurs
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
| **Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?** |
|  | * Les résultats relatifs au renforcement de la résilience climatique des communautés des zones cibles du projet ont-ils été atteints ?
 | * Niveau d’atteinte des résultats
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Quel est le taux d’appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ?
 | * Niveau d’appropriation par les bénéficiaires des activités du projet
* Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires vis-à-vis de l’implication dans le processus décisionnel et de gestion
 | * Membres comité de pilotage
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
* Groupes de discussion
 |
| **Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?** |
|  | * Les coûts des activités de construction des biodigesteurs sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices
 | * Rapport cout-bénéfices
 | * Rapports financiers
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* APR
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ?
 | * Appréciation sur les procédures de sélection des opérateurs
 | * Parties nationales
* Unité de coordination
* PNUD
* Organisations et associations locales
* Communautés locales bénéficiaires
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
 |
|  | * Quelle est l’appréciation sur les cadres de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l’appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales ?
 | * Appréciation sur le travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entretiens
 |
|  | * Les dispositifs de suivi, d’accompagnement et d’évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de proje t?
 | * Appréciation sur les procédures et les outils de SE et de rapportage
* Pertinence avec les exigences du PNUD et du FEM en matière de SE
 | * Document de projet
* Rapport atelier de démarrage
* Plans de travail annuels
* Rapports d’activités
* PIRs
* Membres comité de pilotage
* Unités de coordination
* PNUD
 | * Entretiens
* Revue documentaire
 |
|  **Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?** |
|  | * Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet
 | * Niveau d’appropriation des résultats par les comités locaux
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
 |
|  | * Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se sont-elles appropriées les résultats
 | * Niveau d’appropriation des résultats par les collectivités locales
 | * Entrevues
 |
|  | * Quel est le taux de fonctionnalité des biodigesteurs ?
 | * Taux de de fonctionnalité des biodigesteurs
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | **Cohérence : L’intervention s’accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?** |
|  | * Existe-t-il des synergies et des interdépendances entre les interventions menées au niveau national dans la promotion du biogaz, ainsi que la cohérence entre l’intervention et les normes et critères internationaux
 | * Existence (ou l’absence) de synergies entre les domaines de promotion de biogaz
* Nombre de réunions de coordinations des PTF et du Gouvernement tenues
 | * PV des réunions de planification et de coordination
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  | * Quel est le niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ?
 | * Niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus
* Niveau de contribution des produits réalisés par rapport aux résultats attendus, sur la base des indicateurs de résultats
* Evolution de la valeur des indicateurs
 | * Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* PIR
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Les conditions préalables à l’obtention des impacts ont-elles été mises en place ?
 | * Appréciation sur la probabilité d’atteinte des impacts
* Facteurs pouvant influer sur l’atteinte des impacts
 |
|  | * Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l’amélioration du statut écologique
 | * Effets et changements attendus ou non sur les revenus et la vie des bénéficiaires
* Niveau de sensibilisation du public sur les questions de conservation de la biodiversité et le soutien du public pour les activités de conservation
* Degré de contribution des activités du projet à l’atteinte des OMD et du changement climatique avec une attention particulière concernant, le genre et de la réduction de la pauvreté
 |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[5]](#footnote-5)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Annexe F: Échelles de notations

|  |  |
| --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation, la mise en œuvre / supervision, l’exécution, la pertinence.***  | ***Notations de durabilité :***  |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmesImpossible d'évaluer (U / A) : les informations disponibles ne permettent pas une évaluation | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques gravesImpossible d'évaluer (U / A) : Impossible d'évaluer l'incidence prévue et l'ampleur des risques pour la durabilité |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation finale (Titre du projet et numéro PIMS) examiné et approuvé par :

Bureau de pays du PNUD (Point focal Suivi Evaluation)

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM (Atténuation)

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe H : Piste d’AUDIT de l’evaluation finale

Ce qui suit est un modèle pour l'équipe des évaluateurs pour montrer comment les commentaires reçus sur le projet de rapport d’évaluation ont (ou n'ont pas) été incorporés dans le rapport final de l’EF. Cette piste d'audit doit être répertoriée en tant qu'annexe dans le rapport d’évaluation finale mais pas jointe au fichier de rapport.

Aux commentaires reçus (la date) de l'évaluation finale de (nom du projet) (Numéro du PIMS #).

Les commentaires suivants ont été fournis au projet de rapport de l’EF; ils sont référencés par institution / organisation (n'incluez pas le nom du commentateur) et suivez le numéro du commentaire de modification (colonne «#»):

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Institution/****Organisation** | **#** | **Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire**  | **Commentaires/ Commentaires sur le projet de rapport** | **Réponse de l'équipe de l’évaluation et les actions prises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Annexe I : modèle de cofinancement du FEM



1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Résultats, efficacité, efficience, S&E, mise en œuvre / surveillance et exécution, pertinence sont notés sur une échelle de 6 points : 6 = très satisfaisant (HS), 5 = satisfaisant (S), 4 = moyennement satisfaisant (MS), 3 = moyennement satisfaisant (MS) Insatisfaisant (MU), 2 = Insatisfaisant (U), 1 = Très insatisfaisant (HU). La durabilité est évaluée sur une échelle de 4 points : 4 = probable (L), 3 = moyennement probable (ML), 2 = moyennement improbable (MU), 1 = peu probable (U) [↑](#footnote-ref-2)
3. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-3)
4. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-4)
5. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-5)